

Le handicap en entreprise

Deux Lyonnais viennent de créer TH Conseil, un cabinet de conseil spécialisé dans le handicap.

Aujourd'hui, la loi oblige les entreprises de 20 salariés et plus à embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Une règle encore peu respectée. Pour preuve : parmi les entreprises du CAC 40, seules cinq respectent la loi des 6 %... "Il reste donc énormément à faire", lance Guy Tisserant, qui a créé à Francheville il y a trois mois, avec son épouse Jeannette, la société TH Conseil. TH, pour travailleur handicapé, et Conseil, car le but de ce jeune cabinet est d'accompagner les entreprises et les collectivités tout au long du processus des ressources humaines.

Le handicap et l'entreprise... Deux sujets que connaissent bien Jeannette et Guy Tisserant, tous deux paraplégiques. Elle est secrétaire du comité d'entreprise d'Euronews à Ecully et conseillère municipale de Francheville. Lui est ingénieur en informatique et a notamment travaillé au sein du groupe CIC, où il avait sous sa responsabilité une cinquantaine de personnes. Il a en outre été médaillé d'or en tennis de table aux jeux Paralympiques de Séoul, de Barcelone et d'Atlanta. De ces diverses expériences, le couple Tisserant a dressé le constat "que les entre-

prises avaient vraiment besoin de conseils et d'accompagnement sur la problématique des salariés handicapés." Guy Tisserant affirme : "Les entreprises et les collectivités locales sont de plus en plus sensibles au sujet, surtout du fait de la loi. Mais elles sont aussi démunies vis-à-vis de tout ce qui touche le handicap. De nombreuses structures existent, mais chacune a une vocation particulière, si bien que les entreprises sont obligées d'aller en consulter quatre ou cinq... Elles ont donc besoin d'un spécialiste qui leur permette de traiter le sujet d'une manière globale." D'où l'idée de TH Conseil. Ses prestations sont variées : analyse de la situation de l'entreprise, aide au recrutement et donc identification et analyse fine des postes, mais aussi aide au maintien dans l'emploi. "Là, il s'agit d'analyser les améliorations ergonomiques que doit faire l'entreprise", explique Guy Tisserant. TH Conseil va aussi mettre en place une cellule de veille technologique, juridique et documentaire : "Le but est de se tenir au courant de tout ce qui se fait de nouveau, pour être pertinent." TH Conseil, en tant que cabinet de recrutement, est par ailleurs en train de constituer sa propre base de candidats, auxquels il propose un

bilan objectif. Enfin, la société va développer une activité de conseil pour les collectivités, par exemple sur les aménagements urbains.

Pour ces différentes prestations, TH Conseil travaillera avec les structures déjà existantes : "Nous voulons être la goutte d'huile dans le système, celle qui permettra aux différents rouages de mieux fonctionner", assure Guy Tisserant. L'homme table sur un CA de 100 000 à 150 000 euros pour la première année. Des objectifs relativement modestes, sachant qu'une loi, actuellement en seconde lecture au Sénat, devrait être mise en application au 1er trimestre 2005. Elle prévoit notamment de doubler la contribution * que doivent payer les entreprises qui ne respectent pas la règle des 6 %.

"Les entreprises qui n'embauchent aucun travailleur handicapé vont être très pénalisées financièrement... Ce qui va peut être les pousser à recruter", analyse Guy Tisserant.

Céline Boff

* Cette contribution alimente un fonds destiné à l'insertion des personnes handicapées, géré par l'association Agefiph.